



## Arnaque mutuelle mgen

-----  
Par Limlim

Bonjour,

Je vous explique ma situation, arrivée à un nouveau poste de travail en CDI on nous oblige à prendre la mutuelle du travail. Juste ici tout va bien, donc c'est la mgen j'ai donc pris l'option 2 pour moi et mon conjoint. Sachant par la suite j'ai changé de banque j'avais fait des virements bancaires pour payer mes cotisations. Part la suite j'ai modifié mon rib pour les prélèvements bancaire qui on pas pris en compte donc qui m'avais mis en impayés quand je me suis rendu compte j'ai de suite réglé ma situation et demander qu'il prennent en compte mon nouveau rib. Qui a été fait. Après ça il son changer de adresse pour ce connecter sur notre espace personnel pour tout le monde, puis quand j'ai voulu me connecter il son retiré mon mari de la mutuelle sans même m'avoir prévenu...

Le pire quand tout sa j'étais en option 2 de la mutuelle il mon changé sans prévenir à la base de la mutuelle. Savant que il me retire de mon salaire 47,27e, plus il me préleve de mon compte bancaire pour moi et mon conjoint 36,34e et 72,68e un total de 156,29e pour moi pour une base c'est assez cher. Je viens de m'en rendre compte après plusieurs appels téléphoniques on me dit bien j'ai l'option 2 et quand j'envoie des email on me dit j'ai la base de la mutuelle. Avec mon conjoint nous avons besoin de lunettes et de lentilles nous avons avancer les frais de 1260e. Sachant que mon opticien avait appelé la mutuelle avec nous savoir qu'elle option nous avons et combien nous somme rembourser par personne la dame de la mutuelle a bien dit ils ont droit pour les deux à 630e par personne donc 1260e. Mais par la suite quand j'ai envoyé la demande de remboursement la mutuelle nous sa remboursé sur la base et non sur l'option 2. je sais pas quoi faire car on me vole de l'argent en disant que je suis sur la base alors que j'ai jamais vu une base pour deux personnes à 156,29e merci de m'aider savoir comment je peux réglé mon problème avec cette mutuelle qui vole de l'argent au gens

-----  
Par ESP

Bonjour

Il me semble que votre cas relève de la médiation...

[url=<http://www.mediation-mgen.fr/>]http://www.mediation-mgen.fr/[/url]